



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

une contrebasse du rang jouant la contrebasse à cinq cordes

Concours le samedi 26 avril 2025

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage à 9h15). Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « Orchestre », puis « concours et recrutements » le mercredi 16 avril 2025 au plus tard.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « concours et recrutements » :

1^{er} tour :

- **DITTERSDORF** : Concerto en mi majeur – 1^{er} mouvement avec cadence / 2^{ème} mouvement sans cadence
- **VERDI** : Otello – 4^{ème} acte

2^e tour :

- **BEETHOVEN** : Symphonie n°5 – 2^{ème} et 3^{ème} mouvements
- **BEETHOVEN** : Symphonie n°3 – 3^{ème} mouvement
- **MOZART** : Zauberflöte, ouverture
- **BRUCKNER** : Symphonie n°7 – 1^{er} mouvement
- **MOZART** : Symphonie n°40 – 1^{er} mouvement
- **STRAUSS** : Ein Heldenleben

3^e tour :

- **BOTTESINI** : Concerto n°2 en si mineur – 1^{er} mouvement sans cadence

ou

- **KOUSSEVITZKY** : Concerto op. 3 en fa mineur – 1^{er} mouvement

- **MOUSSORGSKY** : Tableaux d'une exposition, n°6
- **SMETANA** : Fiancée vendue, ouverture

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre, au plus tard le lundi 21 avril 2025, à l'adresse suivante : OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu

CONDITIONS D'EXERCICE

Prise de fonction : à déterminer d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

Rémunération : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 643,67 € ou 3 702,92 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 047,20 € (indice majoré 619) ou 3 101,35 € (indice majoré 630). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Indemnité de fonction : 219,05 €/mois
- Indemnité d'expertise : 1/12^{ème} du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) / mois
- Indemnité de sujétion (usure et entretien de l'instrument) : 90,47 €/mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1827 €/an
- Avance sur redevances : 160 €/an
- Forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle
- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS